

-----  
Arrondissement du  
RAINCY  
-----

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune  
de NOISY-LE-GRAND.

SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2012 A 19 H 30

Délibération n° 258

L'an deux mille douze, le jeudi vingt-neuf novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal  
de la Commune de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Monsieur le Maire,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
PAJON Michel, Maire.

OBJET : Autorisation de  
lancement de la procédure  
de modification du Plan  
Local d'Urbanisme dans  
le cadre de la réalisation  
de la Zone  
d'Aménagement Concerté  
du Clos d'Ambert.

**PRESENTS :**

**MAIRE :** M. PAJON Michel.

**ADJOINTS AU MAIRE :** M. MIERSMAN Michel, Mme DUFFRENE Sylvie,  
M. CONSTANT Emmanuel, M. EPINARD Serge, Mme LE BLEIS Mireille,  
M. FOUCHY Marc, Mme LECLERC Véronique, Mme COEURJOLY Béatrice,  
Mme EMERY Muriel, M. BOURGUIGNAT Alain, Mme PALAYSI Nicole,  
M. RIZZO Michel, Mme CHAMBAUD Marie-Thérèse, M. ULRICH Thierry,  
M. BRUNEAU Jean-Louis.

Nombre de membres  
composant le Conseil 49

Présents à la séance  
ou représentés 45

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** M. PEREIRA DE ALMEIDA Amadeu,  
M. ELLEBOODE Michel, Mme HENRY Maryvonne, Mme DENIS Frédérique,  
M. OBERRIEDER Gilles, M. CARRE Hervé, Mme CONSTANT Agnès,  
M. ZENAINI Rachid, M. BOUSQUET Sébastien, M. SZYMANSKI Sylvain,  
M. LAMBRY Fabien, Mme HAMROUNI Sana, M. SLASTANOVA Ivan,  
Mme CLAVEAU Michèle, M. HUMEAU Yann, Mme MARSIGNY Brigitte,  
M. ALLEMON Eric, Mme MAFFRAND Hélène, Mme MARTINS Marylise,  
M. TESTA Richard, M. DOUSSAIN Etienne, Mme JACQUET Véronique.

**ABSENTS REPRESENTES :**

**ADJOINTS AU MAIRE :** Mme DAROT Géraldine, Mme DARAOUI Fathya,  
M. CLERIL Emmanuel.

**CONSEILLERES MUNICIPALES :** Mme GEFFROY Carole, Mme LAUGENIE  
Catherine, Mme JOLY Cécile, Mme JOLY Catalina.

**ABSENTE EXCUSEE :**

**CONSEILLERE MUNICIPALE :** Mme SUPlice Chantal.

**ABSENTS :**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :** M. MORERE Jean-Marc, M. OBTEL Olivier,  
M. VERGNENEGRE Jacques.

-----  
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé,  
conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code général des  
collectivités territoriales, à l'élection pour la présente session d'un secrétaire de  
séance pris au sein du Conseil. Monsieur BOURGUIGNAT Alain est désigné  
comme secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012

Délibération n° 258

Objet : Autorisation de lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Clos d'Ambert.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 123-13,

VU le Code de l'environnement, notamment l'article R.129-9,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2008 relative à la présentation et à l'approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Clos d'Ambert,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2009 portant approbation de la création de la ZAC du Clos d'Ambert,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2011 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT la volonté municipale de réaliser une Zone d'Aménagement Concerté dans le secteur du Clos d'Ambert,

CONSIDERANT que ce projet d'intérêt général permettra de répondre à la forte demande de logements et de satisfaire les nouveaux besoins en termes d'équipements publics,

CONSIDERANT que cette opération, qui s'inscrit dans les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, participera en particulier à la réalisation de l'orientation particulière d'aménagement n°1 qui prévoit, dans ce secteur :

- la création d'une offre en logements diversifiée,
- la réalisation d'équipements,
- l'aménagement d'un parc public,
- l'amélioration des circulations

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de lever le périmètre de constructibilité limitée instauré sur le site dit du Clos d'Ambert, dans la perspective de la mise en œuvre du programme d'aménagement de cette ZAC,

CONSIDERANT qu'il convient également d'adapter le dispositif réglementaire et l'orientation d'aménagement particulière n°1, dans le respect des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

CONSIDERANT que la modification envisagée portera sur des évolutions mineures du dossier de Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que cette modification s'inscrit par conséquent dans le champ d'application de la procédure prévue à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme,

Où le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Clos d'Ambert.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Ont signé les membres présents.

Document déposé à la  
Préfecture de la Seine-Saint-Denis

le... 20/12/12

Publié le... 20/12/12

ou notifié le .....

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale Adjointe

Le Maire,

Michel PAJON.

